

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 V. 70 Vœu relatif à la réforme de la politique de la Ville.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'action menée depuis 2001 dans les 14 quartiers politique de la ville parisiens, pour maintenir des quartiers populaires au cœur de la Capitale, mis en mouvement par des projets urbains et sociaux dynamiques ;

Considérant l'ampleur des réalisations urbaines et sociales, perçues positivement par les habitants, mais aussi la persistance de besoins sociaux et de difficultés liées à l'impact de la crise, retracées par les rapports d'évaluation de la politique de la ville parisienne, le rapport annuel de l'Observatoire des quartiers ainsi que l'enquête habitants menée par l'APUR ;

Considérant la richesse du tissu associatif des quartiers populaires parisiens, sa vitalité, son apport à la ville, créant du lien social et permettant aux habitants de participer à la vie de la cité ;

Considérant le temps fort qu'a constitué pour l'ensemble des acteurs l'événement "Quartiers en scène !", organisé au Cent Quatre, le 24 janvier 2013, avec plus de 2.000 visiteurs ;

Considérant la réforme nationale de la Politique de la Ville annoncée lors du Comité interministériel des villes du 19 février dernier, après trois mois de concertation nationale ;

Considérant l'objectif du Gouvernement de lancer une nouvelle génération de contrats de ville pour la période 2014-2020 ;

Considérant les différentes études conduites par l'APUR sur la situation objective de nos quartiers et leur évolution ainsi que le travail d'actualisation en cours pour examiner les données à la nouvelle échelle plus fine du "carreau" (unité de 200 m par 200 m) définie nationalement ;

Vu les vœux adoptés par les Conseils des 10e, 13e, 18e et 20e arrondissements ;

Vu les vœux présentés d'une part, par MM. Alain LHOSTIS, Ian BROSSAT, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ; d'autre part, par MM. Rémi FÉRAUD, Patrick BLOCHE, Jérôme COUMET, Pascal CHERKI, Daniel VAILLANT, François DAGNAUD, Mme Frédérique CALANDRA et les élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés ;

Sur proposition de Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- Que la future géographie soit définie en concertation entre l'Etat et la Ville de Paris à partir des dernières études de l'APUR, en lien avec les arrondissements concernés ;

- qu'elle soit la plus large possible ;

- qu'elle tienne compte des zones de concentration de foyers à bas revenus, mais aussi des indicateurs démographiques parisiens marquants (monoparentalité, personnes issues de l'immigration) ; de l'ampleur des écarts entre les secteurs Politique de la Ville, les quartiers environnants et le reste de la ville ; des études de l'APUR permettant de repérer les quartiers dont les difficultés tendent à s'accroître dans le temps ;

- Qu'un contrat de ville de nouvelle génération soit signé entre l'Etat et la Ville pour la période 2014-2020, de façon à poursuivre une action renforcée et coordonnée des pouvoirs publics au bénéfice des quartiers parisiens ;

- que ce contrat mobilise la Région Ile-de-France ;

- que ce contrat implique, au-delà des seuls crédits et dispositifs spécifiques du Ministère de la Ville, l'ensemble des politiques de droit commun de l'Etat, déclinant pour Paris les futures conventions nationales que le Ministère de la Ville entend signer avec chacun des grands Ministères (éducation nationale, emploi, justice, intérieur, culture, santé, jeunesse, etc.) ;

- que ce contrat concerne l'ensemble des quartiers présentant des indicateurs socio-économiques dégradés de nature à justifier une intervention de la Politique de la Ville, qu'il s'agisse de territoires issus de la géographie prioritaire du Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014 ou de nouveaux secteurs repérés en difficulté ;

- Que les crédits affectés par l'Etat à la Politique de Ville parisienne soient globalement maintenus.